



**PROCÈS-VERBAL DE LA  
310<sup>e</sup> RÉUNION DU CONSEIL SYNDICAL  
tenue le jeudi 31 août 2017 à 11 h 45,  
local 1093, pavillon Ringuet de l'UQTR**

**Présences — Absences**

<b>Départements</b>	<b>Délégué (e) s</b>	<b>Présent</b>	<b>Absent</b>
Anatomie humaine	Stéphane Sobczak		A
Biologie médicale	Michel Cyr	P	
Chimie, biochimie et physique	François Brouillette	P	
Chimie, biochimie et physique	Isabel Desgagnés-Penix	P	
Chiropratique	Marcel Veilleux		A
Ergothérapie	Valérie Poulin	P	
Études en loisir, culture et tourisme	Romain Roult	P	
Finance et économie	Foued Chihi		A
Génie chimique	James Agbébavi		A
Génie électrique et informatique	Loïc Boulon		A
Génie industriel	Pascal Forget	P	
Génie mécanique	Gilbert Lebrun	P	
Gestion des ressources humaines	Armel Brice Adanhounme	P	
Langues modernes et traduction	Maureen-Claude Laperrière		A
Lettres et communication sociale	Johanne Prud'Homme	P	
Lettres et communication sociale	Lucie Guillemette	P	
Management	Cécile Fonrouge	P	
Management	François Labelle	P	
Marketing et systèmes d'information	Jocelyn Perreault	P	
Mathématiques et informatique	Hélène Désaulniers	P	
Mathématiques et informatique	Nadia Ghazzali	P	
Orthophonie	Marianne Paul		A*
Philosophie et des arts	Jean-Paul Martel	P	
Philosophie et des arts	Marie-Josée Plouffe		A
Psychoéducation	Lyne Douville	P	
Psychoéducation	Caroline Couture	P	
Psychologie	Diane St-Laurent	P	
Psychologie	Sylvain Sirois	P	
Sciences comptables	Benoît Lavigne	P	
Sciences de l'activité physique	Claude Dugas	P	
Sciences de l'activité physique	Sacha-Rose Stoloff	P	
Sciences de l'éducation	Jean-Marie Miron	P	
Sciences de l'éducation	Ghyslaine Parent	P	
Sciences de l'environnement	Denis-G Leroux	P	
Sciences de l'environnement	Denis Gratton	P	
Sciences humaines	Thierry Nootens	P	
Sciences infirmières	Myriam Asri	P	
Sciences infirmières	Annick Jutras	P	

<b>Comité exécutif</b>	<b>Officiers</b>	<b>Présent</b>	<b>Absent</b>
Ismail Biskri	Président	P	
René Lesage	VPRT	P	
Monique Cadrin	VPAS	P	
Christian Linard	VPAU	P	
Diane Saint-Laurent	VPSC	P	
Sylvain Beaudry	Trésorier	P	
Daphné Drouin	secrétaire	P	

*\*Ces délégués ont informé le secrétariat de leur absence.*

La professeure Daphné Drouin, secrétaire, anime la rencontre et Alain Gamelin, conseiller aux affaires universitaires, agit à titre de secrétaire.

**CS-310-31-08-17-01 Mot de bienvenue du président**

Le président souhaite la bienvenue aux délégués et les remercie de leur présence en grand nombre et de leur engagement pour leurs collègues.

**CS-310-31-08-17-02 Vérification du quorum et avis de convocation**

Le président déclare l'assemblée ouverte puisque le quorum de 30 % des délégués syndicaux prévu à l'article 12.4 g) des statuts du SPPUQTR est atteint.

Il signale également que l'avis de convocation a été expédié dans les délais prescrits.

**CS-310-31-08-17-03 Désignation d'un président d'assemblée**

Le président invite les délégués à désigner la professeure Daphné Drouin, secrétaire du Syndicat, à titre de présidente d'assemblée. Les délégués acquiescent à la proposition du président.

**CS-310-31-08-17-04 Adoption de l'ordre du jour**

Le président d'assemblée présente l'ordre du jour. Il rappelle qu'il s'agit d'une réunion régulière et qu'il est possible de modifier l'ordre du jour au moment de son adoption.

1. Mot de bienvenue du président
2. Vérification du quorum
3. Désignation d'un président d'assemblée
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Suivi sur la négociation de la convention collective
  1. Dépôt patronal
  2. Formation de comités d'appui
6. Lettre d'entente sur les grands groupes d'étudiants (discussions)
7. Rapport du comité des relations de travail
8. Tribune des délégués et des déléguées
9. Adoption du procès-verbal de la 309<sup>e</sup> réunion du conseil syndical
10. Information et dépôt de documents :
  1. Dépôt des procès-verbaux des 544<sup>e</sup> et 545<sup>e</sup> réunions du comité exécutif.
  2. Agenda syndical du mois de septembre
11. Affaires nouvelles
12. Date de la prochaine rencontre : 14 septembre 2017
13. Levée de l'assemblée

Sur motion dûment proposée par le comité exécutif du Syndicat, appuyée par le professeur Ghyslain Parent, délégué du Département des sciences de l'éducation, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la 310<sup>e</sup> réunion du conseil syndical.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

**CS-310-31-08-17-05 Suivi sur la négociation de la convention collective****5.1 Dépôt patronal**

Avant d'inviter le VPRT à prendre la parole, la présidente d'assemblée introduit le projet de résolution émanant du comité exécutif du Syndicat et concernant le dépôt patronal relié aux négociations pour le renouvellement de la convention collective :

1. **CONSIDÉRANT** l'expiration de la convention collective SPPUQTR-UQTR 2013-2017 le 31 mai 2017;
2. **CONSIDÉRANT** les concessions importantes faites au cours des dernières années par le corps professoral au niveau notamment du plancher d'emploi afin de contribuer à la santé financière de l'UQTR;
3. **CONSIDÉRANT** la volonté des professeurs de protéger la mission de l'UQTR, la qualité de l'enseignement et de la recherche qui s'y déroulent;
4. **CONSIDÉRANT** la volonté des professeurs de protéger la réputation de l'UQTR afin qu'elle conserve sa capacité d'attirer des professeurs et des étudiants de haut niveau;
5. **CONSIDÉRANT** le mandat confié par le Conseil syndical et l'Assemblée générale extraordinaire du SPPUQTR au comité de négociation du SPPUQTR, les 1<sup>er</sup> juin et 7 juin 2017 respectivement;

6. **CONSIDÉRANT** les dépôts patronaux du 13 juin 2017 sur les aspects normatifs et du 28 août 2017 sur les aspects monétaires (salaires et plancher d'emploi);
7. **CONSIDÉRANT** que les demandes patronales compromettent la mission de l'UQTR et mettent en péril la poursuite de son développement institutionnel et sa réputation;
8. **CONSIDÉRANT** que les demandes patronales remettent en question les fondements de la convention collective des professeurs, qu'elles s'attaquent à la souveraineté des assemblées départementales, qu'elles réduisent l'autonomie des professeurs et qu'elles impliquent une détérioration importante des conditions de travail de l'ensemble des professeurs;
9. **CONSIDÉRANT** la ferme volonté des professeurs de débiter la négociation de la convention collective avec l'employeur sur des bases raisonnables;
10. **CONSIDÉRANT** la recommandation unanime du comité exécutif du SPPUQTR;
11. **CONSIDÉRANT** les explications fournies par les membres du comité exécutif et du comité de négociation du SPPUQTR;
12. **CONSIDÉRANT** les discussions intervenues;

**Sur motion dûment présentée par le comité exécutif du Syndicat, appuyée par professeur Denis Gratton du Département des sciences de l'environnement, il est résolu de recommander à l'Assemblée générale du Syndicat de :**

**REJETER** formellement en bloc les demandes patronales tant au niveau normatif que monétaire (salaires et plancher d'emploi);

**DÉNONCER** la vision réductrice de la partie patronale qui est reflétée dans ses demandes;

**RÉITÉRER** le mandat donné au comité de négociation, sur les bases des grandes orientations adoptées par l'Assemblée générale extraordinaire du SPPUQTR le 7 juin 2017, de mener à bien le renouvellement de la convention collective.

La présidente d'assemblée propose une période de plénière afin de discuter du projet de résolution et invite le VPRT à prendre la parole.

Le VPRT présente les principales démarches entreprises depuis l'adoption des orientations syndicales pour le renouvellement de la convention lors de l'assemblée générale extraordinaire du 7 juin 2017 :

- **5 mai 2017** Avis de négociation transmis par l'UQTR et invitation à une rencontre pour discuter des modalités et d'un calendrier de négociation;
- **9 mai 2017** Rencontre pour discuter des modalités et d'un calendrier de négociation avec l'UQTR et prochaines rencontres ;
- **7 juin 2017** Adoption en assemblée générale extraordinaire des grandes orientations pour le renouvellement de la convention collective des professeurs
- **13 juin 2017** Première rencontre de négociation avec l'UQTR – dépôt patronal (normatif) et dépôt syndical ;
- **14 juin 2017** Calendrier des séances de négociation avec l'UQTR ;
- **16 juin 2017** Rencontre de négociation annulée à la demande du Syndicat; pour consulter ses instances sur le dépôt patronal;
- **25 août 2017** Adoption au comité exécutif du Syndicat d'une résolution demandant au conseil syndical de rejeter les demandes patronales
- **28 août 2017** Deuxième rencontre de négociation – Dépôt patronal (monétaire);
- **29 août 2017** Envoi aux délégués syndicaux et aux directions départementales du projet de résolution et le dépôt patronal : monétaire et normatif.
- **31 août 2017** Conseil syndical – projet de résolution du comité exécutif du SPPUQTR recommandant aux délégués de rejeter massivement et en bloc l'offre patronale (normatif et monétaire).

Considérant la teneur du dépôt patronal, le VPRT ne souhaite pas que le conseil syndical aborde chacun des points. Les délégués ont pris connaissance du contenu et ont pu constater comme il s'agit de demandes déraisonnables et inacceptables considérant le projet adopté par les professeurs. Il invite donc les délégués à rejeter massivement le dépôt patronal et à reconfirmer le mandat du comité de négociation syndical de poursuivre les échanges sur la base du projet adopté en assemblée générale le 7 juin dernier.

Plusieurs délégués soulignent mal comprendre les demandes patronales et la stratégie adoptée par la Direction de l'UQTR. Le dépôt patronal dénote une méconnaissance de la réalité professorale et une menace à l'autonomie des professeurs et des départements. Les délégués confirment qu'il est impossible d'amorcer les négociations sur une telle base et la nécessité pour la Direction de déposer une nouvelle proposition.

Le président du Syndicat indique que la proposition patronale divise le corps professoral et constitue une insulte au corps professoral trifluvien.

Le professeur Ghyslain Parent, délégué du Département des sciences de l'éducation, appuyé par le professeur Denis Gratton, délégué du Département des sciences de l'environnement demande le vote sur le projet de résolution.

Après avoir constaté que l'assemblée se dit prête à voter, la présidente d'assemblée demande si les délégués souhaitent s'exprimer par vote secret. N'ayant aucune proposition en ce sens, la présidente d'assemblée invite les délégués à voter à main levée.

La présidente d'assemblée demande donc aux délégués favorables au projet de résolution à lever la main. Elle constate que 36 professeurs sont favorables, 0 délégués sont contre et aucun ne s'abstient. La résolution est donc adoptée à l'unanimité.

Le VPRT remercie les délégués de leur confiance envers le comité de négociation et les invite à faire circuler la résolution dans leur département et à inviter leurs collègues à assister à l'assemblée générale du 28 septembre prochain.

## **5.2 Comité en appui au comité de négociation**

Considérant que les rencontres de négociation ont formellement débutées et qu'un calendrier des rencontres a été établi, le VPRT propose de former des comités qui viendraient en appui au comité de négociation.

Dans un premier temps le comité exécutif propose de former deux comités :

### **Comité d'analyse financière**

#### **Composition :**

7 à 8 professeurs, dont au moins un membre du comité exécutif

#### **Mandat :**

- \* Analyse de l'évolution budgétaire de l'UQTR
- \* Analyse des budgets des autres constituantes du réseau UQ
- \* Évolution des salaires des professeurs dans les universités québécoises
- \* Coûts de gestion des universités
- \* Etc.

### **Comité d'action syndicale**

#### **Composition :**

7 à 8 professeurs, dont au moins un membre du comité exécutif

#### **Mandat :**

- \* Mobiliser les professeurs
- \* Contribuer à l'élaboration et à l'opérationnalisation des moyens de pressions déterminées par les instances syndicales
- \* Contribuer à l'élaboration des moyens de communication (communiqués, tracts, encarts publicitaires, etc.) internes et externes.

Le président indique que les délégués et l'ensemble des professeurs seront invités à s'engager dans ces comités.

---

**CS-310-31-08-17-06 Lettre d'entente sur les grands groupes d'étudiants (discussions)**

---

La présidente d'assemblée invite le VPRT à présenter le point.

Le VPRT précise, que le 27 juin dernier, le service des relations de travail de l'UQTR a présenté au Syndicat, le 27 juin dernier, un projet de lettre d'entente visant à bonifier la tâche des professeurs qui donnent des cours à des grands groupes d'étudiants. Le projet devait être présenté à la conférence des directeurs et des directrices de département mais le Syndicat s'est objecté car plusieurs aspects du projet touchaient les conditions de travail des professeurs.

Le 23 août dernier, le Syndicat a invité les directions de département à discuter du projet. Le VPRT indique que de prime abord le projet permet d'implanter des modalités de reconnaissance uniformes et équitables pour l'ensemble des départements. De plus, le projet permet d'offrir aux professeurs une bonification qui est déjà offerte dans certains départements et incluse dans la convention collective des chargés de cours.

La bonification de reconnaissance de tâche pour les professeurs donnant des grands groupes serait accompagnée du versement aux départements d'un budget pour l'embauche d'auxiliaires d'enseignement. Le projet de reconnaissance des grands groupes doit toutefois se faire à coût nul pour l'UQTR. Le manque à gagner serait financé par une révision des critères d'attribution des budgets liés au dépassement de la moyenne cible adopté au début des années 2000 et les budgets d'auxiliaires d'enseignement actuels.

Le VPRT indique que le projet devrait ajouter plus d'une vingtaine d'activités en supplément de tâche aux professeurs. Ces activités seront considérées dans la lettre d'entente sur la réduction des coûts de la convention collective et générer environ 60 000 \$ supplémentaire au développement de la recherche à l'UQTR.

Le VPRT termine la présentation en signalant qu'avant d'inviter le conseil syndical et l'assemblée générale à se prononcer sur le projet, il souhaite obtenir de la Direction les données budgétaires et les simulations qui permettront d'établir les départements qui seront impactés par le réajustement des budgets. Une fois les simulations validées les délégués et les directions de département pourront se prononcer sur le projet.

Les délégués indiquent qu'il semble effectivement que le projet établira une forme d'équité entre les départements offrant des cours à des grands groupes. Il faut toutefois être prudent et s'assurer que ces modalités ne pénalisent pas d'autres départements.

Les délégués soulignent toutefois que les nouvelles modalités de répartition des budgets liés aux grands groupes et à l'embauche des auxiliaires d'enseignement font perdre une certaine autonomie aux départements au profit du décanat de la gestion académique des affaires professorales (DGAAP).

Le délégué du Département des sciences de l'éducation indique que la proposition accentuera les pressions du décanat sur les départements afin qu'ils augmentent le nombre d'étudiants dans les groupes. Ce qui pourrait menacer la marge de manœuvre dont dispose certains départements pour scinder les groupes cours. Il faudrait donc que le projet confirme l'autonomie départementale sur le contingentement des cours et la gestion des budgets.

Le VPRT indique que la question sera à nouveau à l'ordre du jour du conseil syndical du 14 septembre prochain. À ce moment, le conseil sera appelé à faire une recommandation pour l'assemblée générale du 28 septembre prochain. Pour ce faire, il faut toutefois que le Syndicat dispose des simulations nécessaires.

---

**CS-310-31-08-17-06 Comité des relations de travail (CRT)**

---

**6.1 Rapport du comité**Embauche des professeurs au 1<sup>er</sup> décembre

Le VPRT rappelle que le Syndicat a déposé un grief sur la décision de la Direction d'embaucher les professeurs au 1<sup>er</sup> décembre plutôt qu'au 1<sup>er</sup> juin comme le prévoit la convention collective.

L'arbitre a toutefois décidé de ne pas se prononcer sur le fonds de la question puisque, pour lui, le grief avait été déposé après la période de prescription.

Le Syndicat a entrepris une série de démarches afin d'obliger l'arbitre à se prononcer, en invoquant, entre autres, l'article 2895 du code civil du Québec. La possibilité ou non d'embaucher les professeurs le 1<sup>er</sup> décembre a une incidence sur la lettre d'entente sur la réduction temporaire des coûts de la convention collective.

Un nouveau grief sera d'ailleurs déposé sur les embauches de l'année 2017-2018.

Embauche d'un directeur pédagogique à la clinique de chiropratique

Le VPRT indique qu'un arbitre a rejeté le grief sur l'embauche d'un directeur pédagogique de clinique qui n'occupe pas un poste de professeur à l'UQTR.

L'arbitre a souligné que la personne embauchée agit à titre d'assistant au directeur ; la direction de la clinique demeurant la responsabilité de l'administrateur désigné du Département.

---

**CS-310-31-08-17-08 Tribune des délégués et des déléguées**

---

La présidente d'assemblée invite les délégués à faire part des questions soulevées par leurs collègues ou à signaler les événements qui ont marqué la vie de leur département au cours des derniers mois.

Le professeur Ghyslain Parent, délégué du Département des sciences de l'éducation signale que les gestionnaires font des pressions incitant les directions de programmes à augmenter le nombre de étudiants par cours au campus de Drummondville. Il rappelle que contrairement aux campus de Longueuil et de Québec, les directions de programme de premier cycle en éducation ne bénéficie pas d'un adjoint à Drummondville. Le campus de Drummondville crée beaucoup de difficultés de gestion au département des sciences de l'éducation.

De plus, il souligne qu'il serait souhaitable que la convention collective précise si un professeur affecté à Drummondville ou Longueuil a priorité sur les postes offerts à Trois-Rivières.

---

**CS-310-31-08-17-09 Adoption du procès-verbal de la 309<sup>e</sup> réunion du conseil syndical**

---

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de la 309<sup>e</sup> réunion du conseil syndical tenue le 1<sup>er</sup> juin 2017 et les délégués en ayant confirmé la conformité, ils adoptent la proposition suivante :

Sur motion dûment proposée par la professeure Nadia Ghazzali, déléguée du Département de mathématiques et informatique, appuyé par le professeur Ghyslain Parent, délégué du Département des sciences de l'éducation, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 309<sup>e</sup> réunion du conseil syndical du Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR (SPPUQTR) tenue le 1<sup>er</sup> juin 2017.

---

**CS-310-31-08-17-10 Information et dépôt de documents**

---

**10.1. Dépôt des procès-verbaux du comité exécutif**

La présidente d'assemblée attire l'attention des membres sur les procès-verbaux des 544<sup>e</sup> et 545<sup>e</sup> réunions du comité exécutif tenues les 11 et 31 mai 2017.

Elle invite les délégués qui désirent obtenir plus d'information à adresser leurs questions aux officiers du comité exécutif concernés.

**10.2. Agenda syndical du mois de septembre 2017**

La présidente d'assemblée fait lecture des activités syndicales du mois de septembre 2017.

---

**CS-310-31-08-17-11 Affaires nouvelles**

---

Aucune affaire nouvelle n'est discutée à ce point de l'ordre du jour.

---

**CS-310-31-08-17-12 Date de la prochaine réunion**

---

La date de la prochaine réunion du conseil syndical est fixée au jeudi 14 septembre 2017 à 14 h.

---

**CS-310-31-08-17-13 Levée de l'assemblée.**

---

La séance est levée à 14 h 30.

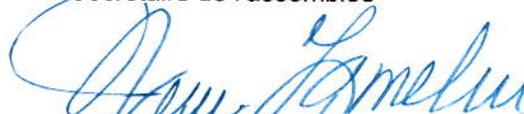
Présidente de l'assemblée



---

Daphné Drouin  
Secrétaire du Syndicat

Secrétaire de l'assemblée



---

Alain Gamelin  
Conseiller aux affaires universitaires